



✉ 10 rue Théophile Naudy  
45000 ORLÉANS  
① 02 38 22 38 59  
Courriel : [orleans-tours@sgen.cfdt.fr](mailto:orleans-tours@sgen.cfdt.fr)  
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

## Déclaration préalable au Comité Technique Académique du 20 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme la plupart des autres organisations syndicales, le Sgen-CFDT Orléans-Tours appelle à la grève le 22 mars ainsi que plusieurs syndicats CFDT des Fonctions Publiques.

Le futur Projet Académique et le dossier des postes créés, transformés et supprimés sont certes les sujets essentiels de ce CT Académique, et nous dirons le moment venu ce que nous en pensons. Mais avant tout nous voulons faire une mise au point avant l'approbation du PV du CTA de décembre.

Au CT Académique de décembre 2017 comme à celui de juin 2017, nous vous interrogions sur la situation de souffrance au travail connue par des personnels d'une Délégation Académique. Les réponses que nous avons obtenues en décembre ne nous satisfont pas. Le PV de décembre nous permet d'y revenir :

- Non il ne s'agit pas, contrairement à ce que prétend M. le Secrétaire Général, d'une affaire limitée à moins d'une poignée d'agents ! La minimiser est indigne.
- Non cette affaire n'a rien à voir avec le choix de nommer à la tête de ce service telle personne plutôt que telle autre qui aurait on ne sait quels comptes à régler en manipulant le seul syndicat qui persiste à soulever ce problème !
- Non il n'est pas acceptable de lire dans le PV que les accusations du Sgen-CFDT constituent « *un vrai RPS* » pour les responsables que nous avons mis en cause ! Cette inversion de la position de victime est typique d'un harcèlement moral caractérisé et ne fait qu'aggraver votre déni de la souffrance des personnels de ce service !
- Non les PV du CTSS ne sont pas accessibles en ligne sauf par accès interne ! Il nous est donc impossible d'avoir connaissance de la manière dont le CTSS a traité cette affaire ! Jusqu'à preuve du contraire, la preuve est faite que cette instance ne s'est pas montrée la plus adaptée pour traiter ce type de problème. Nous attendons toujours que le Rectorat nous envoie les PV des CTSS qui en ont parlé. Celui de janvier devait définir les procédures à mettre en œuvre pour sortir de cette impasse. Nous sommes en mars !
- Non il n'y a rien de disproportionné à défendre des personnels maltraités voire terrorisés par leur chef·fe de service. C'est la moindre des choses !

Madame la Rectrice, vous avez-vous-même bien noté que le Sgen-CFDT Orléans-Tours vous demande une enquête auprès des personnels de ce service (y compris ceux et celles qui l'ont quitté) par des experts neutres extérieurs au Rectorat. C'est à vous de demander cette enquête à la DGRH ou à l'Inspection Générale. De notre côté, nous avons saisi notre fédération et le ministère est informé. Si vous persistiez à couvrir des agissements intolérables, votre responsabilité et celle de M. le Secrétaire Général seraient engagées. C'est pourquoi nous tenions à faire cette déclaration solennelle devant le CT Académique.